

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0804 du 16/07/2021

Arrêté du 13 juillet 2021

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne.

Date d'application : 16/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE



ARRÊTÉ

chargeant un administrateur des Finances publiques de l'intérim
de la direction départementale des Finances publiques de l'Aisne

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale
des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article premier

M. Maxime COUTEAU, administrateur des Finances publiques, affecté à la Direction départementale des Finances
publiques de l'Aisne, est chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne
en remplacement de Mme Edith MARCHICA-RICOUR.

Article 2

Cette mesure prend effet le 16 juillet 2021.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources
humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 JUILLET 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756